

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau, No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements: Montréal, un an \$2.00
Canada et Etats-Unis 1.50
France fr. 12.50

Publié par La Société de publication commerciale.
MONIER & HELBRONNER, gérants.

MONTRÉAL, 11 NOVEMBRE 1887

M. EDMOND STEVENS a pris la direction du département des annonces du "Prix Courant."

Nous avons reçu de M. J. Labroquerie Taché, secrétaire de la société d'Industrie Laitière de la Province de Québec, la lettre suivante:

St-HYACINTE, 3 NOVEMBRE 1887.

MM. Monier et Helbronner,

Montréal,

Messieurs,

Vous serez certainement très utiles à un grand nombre de cultivateurs en vous occupant d'une manière spéciale, dans votre excellent journal, des cotes des produits laitiers.

Et j'ose espérer que vous aurez, en abonnements de ce chef, une bonne compensation à votre travail.

Si vous pouviez, durant la saison d'été, de mai à fin d'octobre, envoyer un bulletin spécial à ceux qui paieraient un léger supplément d'abonnement pour raccourcir l'intervalle d'une semaine entre chaque No. de votre journal, vous rempliriez une lacune importante.

.....Je demeure messieurs votre très obéissant serviteur

J. DE L. TACHÉ.

Nous remercions cordialement M. de L. Taché de sa flatteuse appréciation et nous acceptons avec plaisir sa suggestion de publier, en été, un supplément, le mardi de chaque semaine, moyennant une légère augmentation de l'abonnement que nous ferons connaître à nos abonnés avant le printemps.

Il est bien entendu que ce supplément ne sera adressé qu'à ceux qui nous en feront la demande.

EXPORTATION DES FARINES

Nous avons signalé dans nos revues précédentes, le mouvement considérable des exportations de farines qui s'est fait cette saison vers l'Angleterre. Ce mouvement est commun au Canada et aux Etats-Unis et n'est nullement dû à une question d'offre et de demande.

C'est le commencement d'une transformation radicale dans l'exportation des céréales. L'entrée en lice de nouveaux pays producteurs, dont l'exportation vient s'ajouter à celle des Indes, de l'Australie et des pays d'Europe, a fait tomber le prix du blé américain, sur les marchés anglais à des taux fort peu rémunérateurs.

D'autre part la création sur ce continent de minoteries colossales a permis aux meuniers américains et canadiens de produire des farines dans des conditions meilleures, sous le rapport de la qualité et du prix, que les meuniers européens. De là, l'augmentation de l'exportation de la farine au détriment de celle du blé.

On comprend facilement quels sont les avantages des meuniers de ce continent dans cette nouvelle lutte. Ils trouvent sur place la matière première, que les meuniers européens sont obligés de faire venir de quatre à cinq mille milles, et économisent sur le prix du transport les 25 à 30 p. c. de déchet que laisse la fabrication de la farine.

Les petits meuniers européens à portée des grands centres souffriront relativement moins que les grandes minoteries, mais le remplacement graduel des meules de ces dernières par des machines du système hongrois, entrainera fortement la disparition des premiers. Cette transformation sera lente, et n'entravera pas sérieusement le développement de nos exportations, et peu conséquent le perfectionnement de nos moyens de productions.

Quant aux pays producteurs, mais peu peuplés, comme l'Amérique du Sud, par exemple qui menaçaient sérieusement les cultivateurs américains et canadiens, nous n'avons pas à les craindre quant aux farines. L'impossibilité présente dans laquelle ils sont de consommer sur place les déchets de la fabrication de la farine les rend impuissants à lutter contre nous.

C'est avec plaisir que nous enregistrons ce nouveau courant d'exportation qui sera un puissant facteur de prospérité pour le pays en général et pour Montréal en particulier.

Nous croyons être les premiers à faire part aux cultivateurs des paroisses du Nord d'une bonne nouvelle. M. T. Dawes, de la grande brasserie de Lachine, a offert à M. le curé Labelle, un magnifique taureau Jersey, que M. C. u Labelle destine, croyons-nous, à l'amélioration de la race bovine, dans les nombreuses paroisses dont il est le fondateur et le protecteur.

L'UNION COMMERCIALE

La Chambre de commerce de New-York a passé la résolution suivante à sa dernière séance mensuelle:

Résolu.—Qu'un comité de cinq membres de cette chambre soit nommé par le Président, pour rechercher la possibilité d'étendre notre commerce avec le Canada, et fournir des preuves documentaires concernant l'état présent et les conditions du commerce entre les deux pays; et de communiquer à cette Chambre telles recommandations pouvant lui permettre d'employer son influence non seulement pour la prompte solution de la question des pêcheries, mais encore pour obtenir une législation favorable aux intérêts du commerce de ce pays; si ce mouvement est jugé désirable.

Nous serons heureux de connaître ce que la Chambre de Commerce de New-York dira sur cette question; et de ce qu'elle dira nous pourrions probablement en tirer des arguments sérieux pour ou contre les théories de l'union commerciale, telles qu'énoncées au Canada.

LES VOYAGEURS DE COMMERCE

Nous avons, dans un numéro précédent, donné notre opinion sur la position qu'occupent les canadiens-français dans l'Association des voyageurs de commerce de la Puissance. Nous n'avons pas dissimulé le fait qu'ils sont en partie responsables de leur élimination du bureau de direction.

Samedi prochain, le 12 novembre, les voyageurs canadiens-français pourront, s'ils le veulent, reprendre dans leur association, la place qu'ils ont perdue par leur faute.

Les élections se feront le 12 novembre dans le local de l'association des voyageurs de commerce, rue Saint-Jean.

A une réunion préparatoire, les voyageurs canadiens-français, ont décidé de porter à la vice-présidence, M. G. Piché, de l'importante maison de quincaillerie et ferronnerie, Piché, Tisdale & Cie, et M. E. Tougas, de la maison P. D. Dodds & Cie, pour un des cinq directeurs qui sont à élire.

Ces choix sont excellents.

M. G. Piché est un de nos commerçants les plus honorablement connus, il a occupé pendant deux ans la charge de directeur de l'association des voyageurs de commerce, et a rendu des services signalés à cette société.

On ne doit pas oublier que c'est lui qui, le premier, a commencé la lutte contre la corporation de Québec, dans l'affaire des licences imposées aux voyageurs, qu'il a joué un rôle important dans toutes les démarches qui ont été faites près du gouvernement provincial et qui ont abouti à la suppression de cette taxe ridicule.

De tels états de service méritent d'être reconnus par tous les voyageurs de commerce, quelle que soit leur langue maternelle.

Nous espérons que l'élection de M. G. Piché, comme vice-président sera faite par un vote unanime, mais ce résultat ne peut être espéré

que si les canadiens-français se rendent tous à la réunion de samedi (12 novembre) afin de prouver à leurs amis qu'ils désirent réellement avoir un des leurs au nombre des officiers, et que leur choix s'est porté sur M. G. Piché.

Nous croyons savoir que M. Birks de la maison Belding Paul & Cie, est porté pour la présidence.

LES CHEVAUX CANADIENS

D'après le rapport récemment publié de l'agent du gouvernement à Liverpool, il y aurait une bonne demande à Liverpool pour de bons chevaux canadiens.

M. Wilson, dit-il, un des premiers marchands de chevaux d'ici, qui a une grande expérience de ceux du Canada, dit qu'il peut toujours trouver preneur pour un bon cheyal canadien; et il rappelle qu'un cheval canadien acheté par lui a obtenu le premier prix à l'exposition des chevaux à la salle d'Agriculture; il le vendit ensuite 500 guinées.

Notre agent conseille de tenir des expositions annuelles d'étalons dans les différentes provinces, afin d'améliorer la race, comme cela se pratique en Angleterre et en Ecosse.

Nous importons beaucoup d'éta-

lons d'Europe. Ces étalons croisés avec notre race canadienne produisent d'excellents chevaux. Nous devrions donc soigner notre élevage, croiser à propos, et créer, par un choix judicieux de reproducteurs nés et élevés dans le pays, une race, une lignée spéciale qui aurait bientôt sa réputation faite.

Nous avons aux Etats-Unis un marché toujours ouvert à nos bons chevaux; mais si nous pouvions nous établir dans les mêmes conditions sur les marchés anglais, cela ne ferait que rendre l'élevage plus profitable.

LA BANQUE JACQUES CARTIER

Une vieille chicane entre la Banque Jacques Cartier et la Banque d'Epargne, qui date du temps où M. Cotté était caissier de la Banque Jacques Cartier, vient d'être décidée en dernier ressort par le Conseil Privé, en faveur de la Banque Jacques Cartier. Il y avait en jeu une somme de \$25,000, avec douze ans d'intérêt. C'est donc une somme de \$43,000, qui rentre dans les coffres de la banque.

BANQUES AGRICOLES

Alors que dans presque tous les pays qui se disent civilisés on cherche encore la solution heureuse de l'établissement des banques agricoles, la Chine, a depuis longtemps résolu ce problème, comme le prouve l'extrait suivant d'une conférence faite par le général Teheng-Ki-Tong, premier secrétaire de l'ambassade chinoise à Paris.

Cette chinoiserie mérite d'attirer l'attention des banquiers et des économistes canadiens, et ne serait-ce que pour étudier cette question, le délégué que la Chambre de Commerce du district de Montréal, envoie au Japon, ferait bien de pousser jusqu'en Chine.

Voici comment s'exprime le conférencier chinois.

" Sous le point de vue de la coopération que le capital doit apporter à l'agriculture, nos populations rurales ont également d'excellentes ressources. Nous appliquons depuis de longues années le principe des banques mutuelles. Ces banques existent dans chaque district et elles ont donné de très heureux résultats, sans désastres financiers. Nos banquiers ne songent pas aux douceurs de l'exil, ni aux spéculations à la Bourse. Nous ne sommes pas encore parvenus à ce haut degré de civilisation. Imaginez-vous que le banquier reçoit dans sa caisse les économies de tous les agriculteurs d'une même région. Il a ainsi un fonds de réserve qui peut devenir important. Supposons que j'aie placé moi, agriculteur, appartenant à telle famille bien connue dans le district, une somme de mille francs, par exemple. J'ai, par ce seul fait, le droit de demander un emprunt du double de cette somme, soit que je veuille améliorer le matériel de la ferme, soit que je veuille acheter un buffle, ou bien simplement ajouter un pavillon à la maison lorsque les enfants deviennent encombrants. Ces banques rendent beaucoup de services pour l'organisation de la coopération, qui est la forme particulière sous laquelle nous envisageons l'association. Nos populations ne